

L'archevêque de Bourges face aux sacres du 1er juillet (2e partie)

Publié le 13 août 2026 · Abbé Jean-Michel Gleize · 7 min de lecture



« La fidélité n'est pas statique, elle est dynamique, dans la continuité de la foi qui est immuable, mais les situations sont toujours nouvelles et l'Esprit est sans cesse à l'œuvre »...

Aux yeux de Monseigneur Sylvain Bataille, archevêque de Bourges^[1], la Tradition « ne consiste pas en un héritage figé, comme congelé, intouchable. Elle est au contraire la transmission vivante de la foi même des Apôtres, sans cesse approfondie sous la conduite de l'Esprit, et vécue dans des contextes historiques et culturels différents » [...] « La fidélité n'est pas statique, elle est dynamique, dans la continuité de la foi qui est immuable, mais les situations sont toujours nouvelles et l'Esprit est sans cesse à l'œuvre ». L'initiative des sacres du 1^{er} juillet dernier s'en trouverait privée de sa principale justification.

Nous retrouvons ici le discours évolutionniste inauguré par Vatican II et théorisé par Benoît XVI,

avec l'ambiguïté qui ouvre la porte à tous les reniements, sous prétexte d'approfondissement. Le n° 17 de la Profession de foi présentée le 24 juin dernier par la Fraternité dissipe cette ambiguïté :

La Tradition peut se dire « vivante », non pas au sens où elle changerait de signification, mais au sens où le Magistère vivant propose à travers les siècles, d'une manière toujours plus claire et plus explicite, la même vérité selon la même signification^[2]. Ce qui a été cru par tous, partout et toujours, comme appartenant à la foi, ne peut être nié ni mis en doute par aucune mode théologique, aucune pression pastorale, aucune nécessité diplomatique, aucune prétendue exigence du monde moderne^[3].

Nous le voyons bien, malheureusement, la « transmission vivante » à laquelle fait référence Mgr Bataille instaure une manière de pratiquer la religion qui change le sens de la vérité révélée, sous prétexte d'adaptation. La pratique de l'oecuménisme, par exemple, insinue toujours plus l'erreur de l'indifférentisme.

Pour ce qui est du culte, l'archevêque de Bourges voudrait s'en prendre à l'expression de la « messe de toujours » utilisée par Mgr Lefebvre, pour justifier les réformes liturgiques de l'après Vatican II :

C'est toujours la mort et la résurrection du Christ qui est célébrée, son sacrifice qui est offert aux fidèles, mais selon des formes qui ont évolué au cours des siècles. Le pape Pie XII a mis en œuvre d'importantes réformes liturgiques dans les années 50, toutes acceptées par la Fraternité Saint-Pie X. On ne comprend donc pas pourquoi tout devrait se figer en 1962.

Les réformes de Pie XII n'ont rien à voir avec celles de Paul VI. Les premières ne font que donner une meilleure signification, à travers les paroles et les gestes renouvelés du rite, de la même vérité dont le culte doit se faire l'expression. Les secondes « s'éloignent de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail » de cette même signification, ainsi que le constate le *Bref examen critique* remis en son temps au Pape Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci. La messe est dite « de toujours » dans la mesure où le rite exprime constamment, à travers les différentes réformes ou restaurations, la même signification exigée uniment par la profession de foi et par l'efficacité du sacrement. La messe est en ce sens au-delà et en dehors du temps, car elle se fait l'écho de l'éternelle parole sanctifiante de Dieu. Il en va tout autrement des réformes de Paul VI, qui ont dénaturé cet écho au point de se faire désormais l'expression du sentiment de la communauté ecclésiale, sujet à tous les caprices de son histoire.

Les numéros 124 et 125 de la profession de foi présentée le 24 juin dernier par la Fraternité l'affirment clairement :

Je professe que la messe traditionnelle romaine, célébrée selon le rite en usage avant la réforme du Novus Ordo Missae, exprime avec une clarté incomparable la doctrine catholique du sacrifice, du sacerdoce et de la présence réelle. Mais je constate avec douleur que les réformes liturgiques contemporaines se sont éloignées considérablement de la liturgie tradi-

tionnelle, dans l'ensemble comme dans le détail : ce faisant, elles ont obscurci le caractère sacrificiel et propitiatoire de la Messe, favorisé une conception démocratique du culte, rapproché l'expression liturgique catholique des conceptions protestantes, et contribué ainsi de manière prépondérante à la perte du sens du sacré, à la corruption de l'esprit chrétien, à la diminution des vocations et à l'affaiblissement général de la foi⁴¹. Je rejette donc toute réforme ou tout usage liturgique qui, par omission, ambiguïté doctrinale ou orientation pratique, favorise l'hérésie, affaiblit la foi, s'éloigne de la doctrine catholique de la messe formulée au Concile de Trente, ou détourne les fidèles de l'adoration due à Dieu. Le culte public de l'Église doit exprimer la foi catholique sans équivoque.

Telle n'est manifestement pas l'intention de l'archevêque de Bourges. « La liturgie », précise d'ailleurs Mgr Bataille, « demeure l'expérience du Salut pour les pécheurs que nous sommes ». L'« expérience » : c'est un mot qui revient sans arrêt dans les discours pontificaux de l'après Vatican II. Il est l'un des principaux indices du changement d'axe qui s'est accompli au moment du concile. Changement d'axe bien analysé par Mgr Lefebvre au lendemain des sacres du 30 juin 1988 et qui consiste dans « le passage du droit de la vérité au droit de la personne »⁴². Passage, donc du point de vue de l'objet (ou de la réalité telle que s'imposant à l'acte d'intelligence ou de volonté) au point de vue du sujet.

L'évolutionnisme signalé prend son point de départ dans ce nouveau point de vue, qui est le point de vue du personnalisme. C'est pour défendre les droits de la vérité, notamment à travers la liturgie qui est l'expression du vrai culte de la vraie religion, que la Fraternité a voulu donner à l'Eglise de nouveaux évêques fidèles à cette expression inaltérée de la foi de l'Eglise.

Notes de bas de page

1. <https://www.diocese-bourges.org/actualites/16137-les-ordinations-episcopales-de-la-fraternite-saint-pie-x-points-de-repere-pour-comprendre-la-situation-editorial-de-monseigneur-bataille/>
2. Concile Vatican I (1870), Constitution dogmatique *Dei Filius*, chapitre IV, DS 3020 et canon 3, DS 3043 ; Pie IX, dans la Bulle *Ineffabilis Deus* (8 décembre 1864), qui proclame le dogme de l'Immaculée Conception, le manifeste fort bien : « *Toujours attentive à garder et à défendre les dogmes dont elle a reçu le dépôt, l'Église de Jésus-Christ n'y change jamais rien, n'en retranche jamais rien, n'y ajoute jamais rien ; mais portant un regard fidèle, discret et sage sur les enseignements anciens, elle recueille tout ce que l'antiquité y a mis, tout ce que la foi des Pères y a semé. Elle s'applique à le polir, à en perfectionner la formule de manière que ces anciens dogmes de la céleste doctrine reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction, tout en gardant leur plénitude, leur intégrité, leur caractère propre, en un mot, de façon qu'ils se développent sans changer de nature, et qu'ils demeurent toujours dans la même vérité, dans le même sens, dans la même pensée* ».
3. Saint Vincent de Lérins, *Commonitorium*, cité par le Concile Vatican I (1870), Constitution dogmatique *Dei Filius*, chapitre IV, DS 3020.
4. Voir le *Bref examen critique du Novus Ordo Missae* présenté le 3 septembre 1969 au pape

Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci.

5. Mgr Lefebvre, « La visibilité de l'Eglise et la situation actuelle » dans *Fideliter* numéro 66 de novembre-décembre 1988, p. 29.

Source : laportelatine.org/actualite/larcheveque-de-bourges-face-aux-sacres-du-1er-juillet-2e-partie

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France